



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 37578

TRANSELF NFJ 75W80

Date de la version précédente: 2013-06-12

Date de révision: 2014-01-14

Version 4.02

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	TRANSELF NFJ 75W80
Numéro	NQ7
Substance pure/mélange	Mélange***

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Fluide de transmission.***
---------------------------------	----------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	TOTAL LUBRIFIANTS 562 Avenue du Parc de L'île 92029 Nanterre Cedex Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71***
--------------------	---

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact	HSE***
Adresse e-mail	rm.msds-lubs@total.com***

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 49 00 00 49 (24h/24, 7j/7)***

ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59***

En France : - PARIS : Hôpital Fernand Widal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cédex 10 , Tel : 01.40.05.48.48. - MARSEILLE : Hopital Salvator, 249 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel : 04.91.75.25.25. - LYON : Hopital Edouard Herriot, 5 place d'Arsonval, 69437 Lyon cedex 3, Tel : 04.72.11.69.11. - NANCY : Hopital central, 29 Av du Mal De Lattre de Tassigny, 54000 Nancy, Tel : 03.83.32.36.36 ou le SAMU : Tel (15)***

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir section 2.2.



FDS n° : 37578

TRANSELF NFJ 75W80

Date de révision: 2014-01-14

Version 4.02

DIRECTIVE 67/548/EEC ou 1999/45/EC

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16

La substance/Le mélange est classifiée comme dangereux conformément à la Directive (s) 67/548/EEC et ses amendements et/ou 1999/45/EC et ses amendements.***

Classification

R52-53 ***

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon

Directive 1999/45/CE***

Phrase(s) R

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique***

Phrase(s) S

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité***

Contient Produits de réaction de l'acide bis(4-méthylpentan-2-yl)dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et des amines alkyles en C12-C14 (branchées), 2-hydroxy-4-tétradécyl-1,3,2-dioxaborolane. **Peut déclencher une réaction allergique.*****

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.***

Propriétés environnementales

Ne pas rejeter dans l'environnement.***

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange***

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)
bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]***	224-235-5	01-2119493635-27	4259-15-8	<2	Xi;R41 N;R51-53	Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Dam. 1 (H318)
Produits de réaction de l'acide bis(4-méthylpentan-2-yl)dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et des amines alkyles en C12-C14 (branchées)***	931-384-6	01-2119493620-38	^	<2	Xn;R22 Xi;R41 R43 N;R51-53	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Dam. 1 (H318) Flam. Liq. 3 (H226) Skin Sens. 1 (H317)

FDS n° : 37578

TRANSELF NFJ 75W80

Date de révision: 2014-01-14

Version 4.02

2-hydroxy-4-tétradécyl-1,3,2-dioxaborolane***	284-222-5	donnée non disponible	84819-41-0	<0.5	R43	Skin Sens. 1 (H317)
Phosphite de triphényle***	202-908-4	donnée non disponible	101-02-0	<0.15	Xn;R22 Xi;R36/38 N;R50-53	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Méthacrylate de méthyle***	201-297-1	donnée non disponible	80-62-6	<0.015	F;R11 Xi;R37/38 R43	STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Flam Liq. 1 (H224)

Informations complémentaires **Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.*****

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact avec les yeux **Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.*****

Contact avec la peau Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Inhalation Amener la victime à l'air libre.

Ingestion **Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.*****

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux **Non classé.*****

Contact avec la peau **Non classé. Peut déclencher une réaction allergique.*****

Inhalation **Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.*****

Ingestion **Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.*****

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires



FDS n° : 37578

TRANSELF NFJ 75W80

Date de révision: 2014-01-14

Version 4.02

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO₂), poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.***

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Autres informations Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.***

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.***

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Endiguer. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.***

FDS n° : 37578

TRANSELF NFJ 75W80

Date de révision: 2014-01-14

Version 4.02

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle Voir section 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets Voir section 13 pour plus de détails.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations pour une manipulation sans danger Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.***

Prévention des incendies et des explosions Éviter l'accumulation de charges électrostatiques: Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception.***

Mesures d'hygiène Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.***

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Conserver le récipient bien fermé. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité.***

Matières à éviter Oxydants forts.***

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

FDS n° : 37578

TRANSELF NFJ 75W80

Date de révision: 2014-01-14

Version 4.02

Limites d'expositionbrouillard d'huile (VLE) : 10mg/m³, sur 15 minutes brouillard d'huile (VME) : 5 mg/m³, sur 8 heures***

Nom Chimique	Union Européenne	France
Méthacrylate de méthyle*** 80-62-6	STEL 100 ppm TWA 50 ppm	VME 50 ppm VME 410 mg/m ³ VLCT 200 ppm VLCT 820 mg/m ³

Légende

Voir section 16

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)***

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]*** 4259-15-8			9.6 mg/kg bw/day Dermal 6.6 mg/m ³ Inhalation	
Produits de réaction de l'acide bis(4-méthylpentan-2-yl)dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et des amines alkyles en C12-C14 (branchées)*** ^			12.5 mg/kg/8h (dermal) 8.56 mg/m ³ /8h (inhalation) (ECHA CHEM)	
Phosphite de triphényle*** 101-02-0		0.0117 mg/cm ² Dermal	0.3 mg/kg bw/day Dermal 1.06 mg/m ³ Inhalation	0.0117 mg/cm ² Dermal
Méthacrylate de méthyle*** 80-62-6		1.5 mg/cm ² Dermal	208 mg/m ³ Inhalation 13.67 mg/kg Dermal	208 mg/m ³ Inhalation 1.5 mg/cm ² Dermal

DNEL Consommateur***

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]*** 4259-15-8			4.8 mg/kg bw/day Dermal 1.67 mg/m ³ Inhalation 0.19 mg/kg/bw/day Oral	
Produits de réaction de l'acide bis(4-méthylpentan-2-yl)dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et des amines alkyles en C12-C14 (branchées)*** ^			6.25 mg/kg/24h (dermal) 2.2 mg/m ³ /24h (inhalation) 0.25 mg/kg/24h (oral) (ECHA CHEM)	

FDS n° : 37578

TRANSELF NFJ 75W80

Date de révision: 2014-01-14

Version 4.02

Phosphite de triphényle*** 101-02-0		0.0117 mg/cm ² Dermal	0.15 mg/kg bw/day Dermal 0.53 mg/m ³ Inhalation 0.075 mg/kg bw/day Oral	0.0117 mg/cm ² Dermal
Méthacrylate de méthyle*** 80-62-6		1.5 mg/cm ² Dermal	74.3 mg/m ³ Inhalation 8.2 mg/kg Dermal	104 mg/m ³ Inhalation 1.5 mg/cm ² Dermal

Concentration prévisible sans effet (PNEC) ***

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]*** 4259-15-8	0.004 mg/l fw 0.0046 mg/l mw 0.044 mg/l ir***	0.0701 mg/kg dw fw 0.00701 mg/kg dw mw	0.0548 mg/kg dw		3.8 mg/l	8.33 mg/kg food
Produits de réaction de l'acide bis(4-méthylpentan-2-yl)dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et des amines alkyles en C12-C14 (branchées)*** ^	0.0012 mg/l fw 0.00012 mg/l mw 0.064 mg/l or	3.13 mg/kg fw 0.313 mg/kg mw	2.54 mg/kg soil dw		24.33 mg/l	10 mg/kg food
Méthacrylate de méthyle*** 80-62-6	0.94 mg/l fw 0.94 mg/l mw 0.94 mg/l or	5.74 mg/kg dw fw	1.47 mg/kg dw		10 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.***



FDS n° : 37578

TRANSELF NFJ 75W80

Date de révision: 2014-01-14

Version 4.02

Protection des yeux	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps	Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues.**
Protection des mains	Gants résistants aux hydrocarbures: Caoutchouc fluoré, Caoutchouc nitrile. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques d'abrasion et de coupure. En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.**

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect		limpide à légèrement trouble**	
Couleur		Marron**	
État physique @20°C		Liquide**	
Odeur		Pas d'information disponible**	
Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH		Non applicable**	
Point/intervalle d'ébullition		Non applicable**	
Point d'éclair **	> ** 100 ** °C** > ** 212 ** °F**		
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible**	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Pas d'information disponible	
Pression de vapeur		Pas d'information disponible**	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible**	
Masse volumique	862 ** - ** 882 ** kg/m ³ **	@ 15 °C**	ISO 12185**
Hydrosolubilité		Non applicable**	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible**	
logPow		Pas d'information disponible**	
Température d'autoignition		Pas d'information disponible**	
Viscosité, cinématique **	** 41.5 ** - ** 50.5 ** mm ² /s**	@ 40 °C **	ISO 3104 **
**	** 8.4 ** - ** 9.1 ** mm ² /s**	@ 100 °C **	ISO 3104 **
Propriétés explosives	Non-explosif**		



FDS n° : 37578

TRANSELF NFJ 75W80

Date de révision: 2014-01-14

Version 4.02

Propriétés oxydantes Non applicable***
Possibilité de réactions dangereuses Non applicable***

9.2. Autres informations**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité

Informations générales Pas d'information disponible.***

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.***

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants forts.***

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES11.1. Informations sur les effets toxicologiquesToxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau . Non classé. Peut déclencher une réaction allergique.***

Contact avec les yeux . Non classé.***

FDS n° : 37578

TRANSELF NFJ 75W80

Date de révision: 2014-01-14

Version 4.02

Inhalation	. Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.***
Ingestion	. Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.***

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]***	LD50 3100 mg/kg (Rat - OECD 401)***	LD50 > 5000 mg/kg (Rabbit - OECD 402)***	
Produits de réaction de l'acide bis(4-méthylpentan-2-yl)dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et des amines alkyles en C12-C14 (branchées)***	LD50 2000 mg/kg bw (Rat - OECD TG 401)		-
Phosphite de triphényle***	LD50 1590 mg/kg (Rat - OECD 401)	> 2000 mg/kg (Rabbit) = 1180 mg/kg (Rat)	LC50 (1h) > 6.7 mg/l (Rat - aerosol - OECD 403)
Méthacrylate de méthyle***	LD50 > 5000 mg/kg (Rat)	LD50 > 5000 mg/kg (Rabbit)	LD50(4h) 29.8 mg/kg (Rat - Vapour)

Sensibilisation

Sensibilisation Non classé sensibilisant. Contient une (des) substance(s) sensibilisante(s). Peut déclencher une réaction allergique.***

Effets spécifiques

Cancérogénicité Ce produit n'est pas classé cancérogène.***
Mutagénicité Ce produit n'est pas classé mutagène.***
Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de risques connus ou suspectés pour la reproduction.***
Toxicité par administration répétée

Toxicité subchronique Pas d'information disponible.***

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Effets sur les organes-cibles (STOT) Pas d'information disponible.***

Autres informations

Autres effets néfastes Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.***

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.***

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit



FDS n° : 37578

TRANSELF NFJ 75W80

Date de révision: 2014-01-14

Version 4.02

Pas d'information disponible.***

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]** 4259-15-8	EC50 (72h) > 240 mg/L (Desmodesmus subspicatus)***	EC50 (48h) > 1 - < 10 mg/L (Daphnia magna - OECD 202)***	LC50 (96h) > 1 - 2 mg/L (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)***	
Produits de réaction de l'acide bis(4-méthylpentan-2-yl)dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et des amines alkyles en C12-C14 (branchées)*** ^	EL50 (96h) > 15 mg (Selenastrum capricornutum - OECD 201) (ECHA CHEM)	EL50 (48h) ca. 91.4 mg/L (Daphnia magna - OECD 202) (ECHA CHEM)	LL50 (96h) ca. 24 mg/L (Oncorhynchus mykiss - OECD TG 203) (ECHA CHEM)	
Méthacrylate de méthyle*** 80-62-6	EC50 (72h) > 110 mg/l (Selenastrum capricornutum)	EC50 (48h) = 69 mg/L Daphnia magna	LC50 (96h) > 79 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.***

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Produits de réaction de l'acide bis(4-méthylpentan-2-yl)dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et des amines alkyles en C12-C14 (branchées)*** ^	EC50 (96h) 6.4 mg/L (Selenastrum capricornutum/Pseudokirchnerella subcapitata - OECD TG 201) (ECHA CHEM)	EL50 (21d) 0.91 mg/L (Daphnia magna - OECD TG 211) (ECHA CHEM) NOEL (21d) 0.12 mg/l (Daphnia magna - OECD 211)	-	EC50 (3h) ca. 2433 mg/L (Activated Sludge, domestic - OECD TG 209) (ECHA CHEM)

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.***

12.2. Persistance et dégradabilité**Informations générales**

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation



FDS n° : 37578

TRANSELF NFJ 75W80

Date de révision: 2014-01-14

Version 4.02

Informations sur le produit Pas d'information disponible.

logPow Pas d'information disponible***

Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]*** - 4259-15-8	3.59***
Produits de réaction de l'acide bis(4-méthylpentan-2-yl)dithiophosphorique avec l'oxyde de phosphore, l'oxyde de propylène et des amines alkyles en C12-C14 (branchées)*** - ^	< 0.30 to >7.10 (OECD TG 117) (ECHA CHEM)
Phosphite de triphényle*** - 101-02-0	5
Méthacrylate de méthyle*** - 80-62-6	1.38

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.***

Air Il y a peu de pertes par évaporation.***

Eau Insoluble. Le produit s'étale à la surface de l'eau.***

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Pas d'information disponible.***

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible.***

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Ne pas rejeter dans l'environnement. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Après usage, cette huile doit être transférée à un site de collecte. L'élimination inappropriée des huiles usagées est un risque pour l'environnement. Tout mélange avec d'autres substances telles que solvants, liquides de freinage et de refroidissement est interdit.***

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.



FDS n° : 37578

TRANSELF NFJ 75W80

Date de révision: 2014-01-14

Version 4.02

No de déchet suivant le CED

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 13 02 05. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.***

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>ADR/RID</u>	non réglementé
<u>IMDG/IMO</u>	non réglementé
<u>ICAO/IATA</u>	non réglementé
<u>ADN</u>	non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Inventaires Internationaux

EINECS/ELINCS	-
TSCA	-
DSL	-
ENCS	-
IECSC	-
KECL	-
PICCS	-
AICS	-
NZIoC	-

Légende**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances**TSCA** - United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory**DSL/NDSL** - Canadian Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List**ENCS** - Japan Existing and New Chemical Substances**IECSC** - China Inventory of Existing Chemical Substances**KECL** - Korean Existing and Evaluated Chemical Substances**PICCS** - Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances**AICS** - Australian Inventory of Chemical Substances**NZIoC** - New Zealand Inventory of Chemicals

Information supplémentaire



FDS n° : 37578

TRANSELF NFJ 75W80

Date de révision: 2014-01-14

Version 4.02

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Évaluation de la sécurité chimique** Pas d'information disponible***15.3. Information sur les législations nationalesFrance

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir section 8)
- Art. R.4624-19 à R.4624-20 et arrêté du 11.07.77 (Surveillance médicale renforcée).***

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n° 36***

Nom Chimique	Maladies Professionnelles
Méthacrylate de méthyle*** 80-62-6	RG 65, RG 82

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

- R11 - Facilement inflammable
- R22 - Nocif en cas d'ingestion
- R41 - Risque de lésions oculaires graves
- R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau***
- R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau
- R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau
- R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique***

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

- H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
- H226 - Liquide et vapeurs inflammables
- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
- H318 - Provoque des lésions oculaires graves
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme***

Abbreviations, acronymes



FDS n° : 37578

TRANSELF NFJ 75W80

Date de révision: 2014-01-14

Version 4.02

Légende Section 8

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2014-01-14

Révision *** Indique la section remise à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité